

LE MENDIANT EN VOITURE

Jules MOINAUX (1815-1895)

1881

Texte établi par Paul FIÈVRE, novembre 2021

Publié par Ernest, Gwénola et Paul Fièvre pour Théâtre-Classique.fr,
Décembre 2021. Pour une utilisation personnelle ou pédagogique
uniquement. Contactez l'auteur pour une utilisation commerciale des
oeuvres sous droits.

LE MENDIANT EN VOITURE

par JULES MOINEAUX, rédacteur de la Gazette des
Tribunaux.

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue
SOUFFLOT, 20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

1881. Tous droits réservés.

PERSONNAGES.

L'AVOCAT.
LE PRÉSIDENT.
RIMONOT.
LE TÉMOIN, Julie.

Nota : Extrait de MOINAUX, Jules, "Les tribunaux comiques", Paris, Chevalier-Marescq éditeur, 1881. pp 347-350

LE MENDIANT EN VOITURE

LE NARRATEUR.

Tout le monde connaît un cab, cette voiture dont le supérieur, qui est à l'intérieur, voit la partie postérieure de l'inférieur qui est à l'extérieur. Cet inférieur était le cocher Lesueur ; le supérieur était un voyageur, le sieur Pasteur ; phraseur et beau parleur, comme on le verra tout à l'heure ; laissez souffler le chroniqueur. Ouff ! Comme les boursiers, agents de change et brasseurs d'affaires, qui, toujours pressés, font leurs courses en voiture, Pasteur, simple mendiant à domicile, a, lui aussi, pensé qu'il aurait bénéficié à se faire conduire au grand trot dans toutes les maisons où il allait solliciter des secours. Son calcul s'était-il réalisé avant le jour où il a été arrêté ? C'est ce qu'il est difficile de savoir. Mais il est certain que ce jour-là les recettes n'ont pas répondu à son attente, puisque son cocher, las de le trimballer dans tout Paris, l'a remis entre les mains de sergents de ville, après lui avoir vainement réclamé le prix de cinq heures de courses. Voici donc Pasteur en police correctionnelle, sous prévention d'escroquerie et de mendicité.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Vous avez inauguré la mendicité en voiture ; accompagné d'une femme, vous vous êtes fait conduire dans tous les coins de Paris, à diverses adresses que vous aviez sans doute relevées dans le Bottin, et dont on a saisi une liste sur vous, ainsi que plusieurs lettres contenant des demandes de secours. Qu'avez-vous à dire ?

LE PRÉVENU, tirant de sa poche un manuscrit qu'il déploie et commençant à lire.

Hum ! Hum ! Magistrats, victime des pouvoirs déçus, je viens du haut de cette tribune...

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Qu'est-ce que c'est que cela ? D'abord, vous n'êtes pas à une tribune, vous êtes au banc des prévenus.

LE PRÉVENU.

Étant devant le tribunal, je croyais que, naturellement, c'était une tribune que...

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Et puis je vous engage à serrer ce papier et à vous expliquer verbalement.

LE PRÉVENU.

Je n'éprouve aucun embarras à obtempérer à l'invitation de Monsieur le Président, le maniement, de la langue m'est familier, m'étant occupé longtemps de littérature, ayant travaillé aux ouvrages les plus célèbres...

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Vous êtes homme de lettres ?

LE PRÉVENU.

Pas par moi-même, mais j'ai travaillé à ces ouvrages comme typographe.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Peu importe ; il s'agit du délit de mendicité ; reconnaissez-vous, le fait ?

LE PRÉVENU.

Je vais répondre.

Lisant dans son chapeau le manuscrit qu'il y a placé.

Longtemps jouet d'un destin inconstant, ballotté sur cette mer de la vie comme un vaisseau sur l'Océan...

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Ah çà ! Vous recommencez vos divagations ! Si vous ne voulez pas répondre catégoriquement, je vais vous retirer la parole.

LE PRÉVENU.

J'ai bu tout le vase d'amertume de la destinée ; cette nouvelle rigueur...

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Ce n'est point une rigueur, c'est un usage commun auquel vous devez vous soumettre ; répondez ! Vous alliez en voiture, accompagné de votre concubine...

LE PRÉVENU.

Je n'accepte pas ce mot humiliant pour cette personne ; ce n'est pas ma concubine.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Vous en êtes convenu.

LE PRÉVENU.

Je ne me suis pas servi de ce mot ; j'ai dit que c'était ma compagne chérie, une amie dont le courage augmente le mien ;

S'animant.

Sa vertu soutient la mienne...

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Ne parlez donc pas de vertu ; vous avez été condamné huit fois pour vagabondage, filouterie, mendicité.

LE PRÉVENU.

J'ai eu l'avantage de vous dire que je suis une victime des pouvoirs déchus.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Je ne sais ce que vous entendez par là ; mais je sais que vous êtes un mendiant incorrigible.

LE PRÉVENU.

Cette opinion sur mon compte vient d'agents bonapartistes ; condamnez-moi ; l'histoire jugera.

En attendant le jugement de l'histoire, celui du tribunal a condamné à un an de prison la victime des pouvoirs déchus.

FIN

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue SOUFFLOT,
20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

PRESENTATION des éditions du THEÂTRE CLASSIQUE

Les éditions s'appuient sur les éditions originales disponibles et le lien vers la source électronique est signalée. Les variantes sont mentionnées dans de rares cas.

Pour faciliter, la lecture et la recherche d'occurrences de mots, l'orthographe a été modernisée. Ainsi, entre autres, les 'y' en fin de mots sont remplacés par des 'i', les graphies des verbes conjugués ou à l'infinitif en 'oître' est transformé en 'aître' quand la graphie moderne l'impose. Il se peut, en conséquence, que certaines rimes des textes en vers ne semblent pas rimer. Les mots 'encor' et 'avecque' sont conservés avec leur graphie ancienne quand le nombre de syllabes des vers peut en être altéré. Les caractères majuscules accentués sont marqués.

La ponctuation est la plupart du temps conservée à l'exception des fins de répliques se terminant par une virgule ou un point-virgule, ainsi que quand la compréhension est sérieusement remise en cause. Une note l'indique dans les cas les plus significatifs.

Des notes explicitent les sens vieillis ou perdus de mots ou expressions, les noms de personnes et de lieux avec des définitions et notices issues des dictionnaires comme - principalement - le Dictionnaire Universel Antoine Furetière (1701) [F], le Dictionnaire de Richelet [R], mais aussi Dictionnaire Historique de l'Ancien Langage Français de La Curne de Saint Palaye (1875) [SP], le dictionnaire Universel Français et Latin de Trévoux (1707-1771) [T], le dictionnaire Trésor de langue française tant ancienne que moderne de Jean Nicot (1606) [N], le Dictionnaire etymologique de la langue française par M. Ménage ; éd. par A. F. Jault (1750), Le Dictionnaire des arts et des sciences de M. D. C. de l'Académie française (Thomas Corneille) [TC], le Dictionnaire critique de la langue française par M. l'abbé Feraud [FC], le dictionnaire de l'Académie Française [AC] suivi de l'année de son édition, le dictionnaire d'Emile Littré [L], pour les lieux et les personnes le Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie de M.N. Bouillet (1878) [B] ou le Dictionnaire Biographique des tous les hommes morts ou vivants de Michaud (1807) [M].